

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15/02/2022

Nbre de conseillers 15
En séance 12
Ont voté 12

L'an deux mille vingt-deux et le quinze février à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.
Étaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Marie-José RODRIGUEZ, Aurélie SADY et Mm Bernard BLATCHÉ, Denis THAU, Serge CAZALON, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER, Stéphane THERON, Alain HAMMERLIN.
Étaient absents excusés : M. François PURCHA, Mmes Anne-Marie MIANCIEN, Gaëlle CLARA.
Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2022_12

OBJET : Désignation de deux représentants à l'Association des Territoires Traversés par la LGV (ATT-LGV)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier, reçu le 07/02/2022, du Président de l'Association des Territoires Traversés par la LGV (ATT-LGV), demandant que chaque commune membre sollicite son Conseil Municipal pour désigner deux représentants au sein de l'association ATT-LGV.

Madame le Maire précise que Madame Anne-Marie MIANCIEN, absente excusée à cette séance, est intéressée par cette mission.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer Madame Anne-Marie MIANCIEN et Monsieur Denis THAU représentants à l'ATT-LGV.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 17/02/2022

Publié ou notifié le : 18.2.2022
Certifié exécutoire le : 18.2.2022

Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15/02/2022

Nbre de conseillers 15
En séance 12
Ont voté 12

L'an deux mille vingt-deux et le quinze février à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Marie-José RODRIGUEZ, Aurélie SADY et Mm Bernard BLATCHE, Denis THAU, Serge CAZALON, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER, Stéphanie THERON, Alain HAMMERLIN.

Etaient absents excusés : M. François PURCHA, Mmes Anne-Marie MIANCIEU, Gaëlle CLARA.
Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2022 11

OBJET : DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 82

- IMPLANTATION DISPOSITIF VIDEOPROTECTION -

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, afin de préserver la sérénité du village, de mettre en place un dispositif de vidéoprotection sur la commune de Canals. La vidéoprotection constitue un élément de dissuasion efficace qui facilite également la résolution d'enquêtes en cas de commission d'actes délictueux. Cela prend tout son sens lorsque l'on sait que notre commune est traversée par la RN 820. Ce dispositif comporterait 7 à 9 caméras aux endroits stratégiques de la commune

Le coût de ces travaux est estimé à 75 430 € HT soit 90 516 € TTC.

Madame le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'effectuer les travaux cités ci-dessus et précise que les travaux débuteront en mai 2022 et se termineront en octobre 2022.

- Approuve ce projet d'un montant estimé à 75 430 € HT, ainsi que son plan de financement comme suit :

→ ETAT : 30 172 €
→ DEPARTEMENT : 23 534,16 €
→ Autofinancement : 21 723,84 €

- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne une subvention de 31,20 % du montant HT de ces travaux,

- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ces travaux.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 17/02/2022.

Publié ou notifié le : 18.02.2022
Certifié exécutoire le : 18.02.2022

Le Maire,
Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15/02/2022

Nbre de conseillers 15
En séance 12
Ont voté 12

L'an deux mille vingt-deux et le quinze février à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Étaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Marie-José RODRIGUEZ, Aurélie SADY et Mm Bernard BLATCHE, Denis THAU, Serge CAZALON, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER, Stéphane THERON, Alain HAMMERLIN.

Étaient absents excusés : M. François PURCHA, Mmes Anne-Marie MIANCIEN, Gaëlle CLARA.
Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2022_10

OBJET : DEMANDE SUBVENTION ETAT - DETR 2022

- IMPLANTATION DISPOSITIF VIDEOPROTECTION -

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, afin de préserver la sérénité du village, de mettre en place un dispositif de vidéoprotection sur la commune de Canals. La vidéoprotection constitue un élément de dissuasion efficace qui facilite également la résolution d'enquêtes en cas de commission d'actes délictueux. Cela prend tout son sens lorsque l'on sait que notre commune est traversée par la RN 820. Ce dispositif comporterait 7 à 9 caméras aux endroits stratégiques de la commune.

Le coût de ces travaux est estimé à 75 430 € HT soit 90 516 € TTC.

Madame le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat, dans le cadre de la DETR.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'effectuer les travaux cités ci-dessus et précise que les travaux débuteront en mai 2022 et se termineront en octobre 2022.

- Approuve ce projet d'un montant estimé à 75 430 € HT, ainsi que son plan de financement comme suit :

→ ETAT : 30 172 €
→ DEPARTEMENT : 23 534,16 €
→ Autofinancement : 21 723,84 €

- Sollicite de Madame la Préfète de Tarn-et-Garonne une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la DETR 2022.

- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ces travaux.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 17/02/2022

Publié ou notifié le : 18.02.2022
Certifié exécutoire le : 18.02.2022

Le Maire,
Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15/02/2022

Nbre de conseillers 15
En séance 12
Ont voté 12

L'an deux mille vingt-deux et le quinze février à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Étaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Marie-José RODRIGUEZ, Aurélie SADY et Mm Bernard BLATCHE, Denis THAU, Serge CAZALON, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER, Stéphane THERON, Alain HAMMERLIN.

Étaient absents excusés : M. François PURCHA, Mmes Anne-Marie MIANCHEN, Gaëlle CLARA.
Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2022_09

OBJET : DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 82

- RENFORCEMENT DE LA SECURITE GRAND'RUE ACCES CITY-STADE -

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place une solution efficace et économique pour sécuriser l'accès des piétons et plus particulièrement celle des enfants et des familles au nouveau City-Stade, situé Grand 'rue.

L'écluse constitue une solution adaptée de par sa lisibilité et la visibilité de l'aménagement. Ce rétrécissement de chaussée permet la sécurisation des piétons et plus particulièrement celle des enfants moins vigilants, à l'approche du city stade et du parc aménagé. C'est une solution qui s'intègre totalement aux lieux et qui sécurise les traversées piétonnes grâce à une déviation de la trajectoire, permettant de sensibiliser les conducteurs aux passages des piétons.

Le coût de ces travaux est estimé à 8 634,20 € HT soit 10 361,04 € TTC.

Madame le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'effectuer les travaux cités ci-dessus et précise que les travaux débuteront en avril 2022 et se termineront en octobre 2022.

- Approuve ce projet d'un montant estimé à 8 634,20 € HT, ainsi que son plan de financement comme suit :

→ ETAT :	3 021,97 €
→ DEPARTEMENT :	2 693,87 €
→ Autofinancement :	2 918,36 €

- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne une subvention de 31,20 % du montant HT de ces travaux,

- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ces travaux.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 17/02/2022

Publié ou notifié le : 18.02.2022

Certifié exécutoire le : 18.02.2022

Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15/02/2022

Nbre de conseillers 15
En séance 12
Ont voté 12

L'an deux mille vingt-deux et le quinze février à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Patricia ZANUSSO, Isabellé PALTOU, Marie-José RODRIGUEZ, Aurélie SADY et Mm Bernard BLATCHE, Denis THAU, Serge CAZALON, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER, Stéphane THERON, Alain HAMMERLIN.

Etaient absents excusés : M. François PURCHA, Mmes Anne-Marie MIANCIEN, Gaëlle CLARA.
Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2022_08

OBJET : DEMANDE SUBVENTION ETAT - DETR 2022 - RENFORCEMENT DE LA SECURITE
GRAND RUE ACCES CITY-STADE -

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place une solution efficace et économique pour sécuriser l'accès des piétons et plus particulièrement celle des enfants et des familles au nouveau City-Stade, situé Grand 'rue.

L'écluse constitue une solution adaptée de par sa lisibilité et la visibilité de l'aménagement. Ce rétrécissement de chaussée permet la sécurisation des piétons et plus particulièrement celle des enfants moins vigilants, à l'approche du city stade et du parc aménagé. C'est une solution qui s'intègre totalement aux lieux et qui sécurise les traversées piétonnes grâce à une déviation de la trajectoire, permettant de sensibiliser les conducteurs aux passages des piétons.

Le coût de ces travaux est estimé à 8.634.20 € HT soit 10.361.04 € TTC.

Madame le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat, dans le cadre de la DETR.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'effectuer les travaux cités ci-dessus et précise que les travaux débuteront en avril 2022 et se termineront en octobre 2022.

- Approuve ce projet d'un montant estimé à 8.634.20 € HT, ainsi que son plan de financement comme suit :

→ ETAT : 3.021,97 €
→ DEPARTEMENT : 2.693,87 €
→ Autofinancement : 2.918,36 €

- Sollicite de Madame la Préfète de Tarn-et-Garonne une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la DETR 2022,

- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ces travaux.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 17/02/2022

Publié ou notifié le : 18.02.2022
Certifié exécutoire le : 18.02.2022

Le Maire,

Sylvie BOREL.

